

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la session spéciale sur le budget du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 17 décembre 2008, à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire Francis Bouchard

 Messieurs les conseillers

 Julien Dufour
 Patrice Imbeault
 Martial Hovington
 Jacques Morris

Sont absents : La conseillère Julie Dubois et
 le conseiller Michel St-Laurent

Est également présente : Madame Lynda Tremblay, directrice générale
 et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum et ouverture de la session;
 2. Dépôt et acceptation du budget 2009;
 3. Dépôt et acceptation du règlement déterminant le taux de taxes et des taxes spéciales, identifiant l'imposition des tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et des déchets résiduels, régissant les comptes de taxes et les taux d'intérêts pour l'exercice 2009;
 4. Période de questions;
 5. Fermeture de la session.
-

OUVERTURE DE LA SESSION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

08-12-0326 Dépôt et acceptation du budget 2009

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Patrice Imbeault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reporter le dépôt et l'adoption du budget 2009 au 15 janvier 2009.

08-12-0327 Dépôt et acceptation du règlement déterminant le taux de taxes et des taxes spéciales, identifiant l'imposition des tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et des déchets résiduels, régissant les comptes de taxes et les taux d'intérêts pour l'exercice 2009

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
APPUYÉ PAR le conseiller Julien Dufour
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE reporter le dépôt et acceptation du règlement déterminant le taux de taxes et des taxes spéciales, identifiant l'imposition des tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et des déchets résiduels, régissant les comptes de taxes et les taux d'intérêts pour l'exercice 2009.

QUE la ministre du ministère des Affaires municipales et des Régions en soit informée.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

08-12-0328 Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martial Hovington
QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 15.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale
et secrétaire-trésorière